

2025/39

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0031/2025

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250731-2025031-AR

S<sup>2</sup>LOW

## Objet : Arrêté de police de circulation pour changement poteau au lieu-dit la Beuchère

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,  
**Vu** le code de la route,  
**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,  
**Vu** la demande de la société CIRCET ERI5280 représentée par Monsieur COLAS Arnaud en date du 28 juillet 2025,  
**Considérant** que les travaux de remplacement d'un poteau au lieu-dit la Beuchère – D 357 sont nécessaires,  
**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,  
**Vu** l'intérêt général,

### ARRETE :

**Article 1 :** La circulation sera alternée au lieu-dit la Beuchère – D 357 pendant la durée des travaux prévues sur 1 journée soit **le Lundi 18 Août 2025**.

**Article 2 :** Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera alternée manuellement. La vitesse sera réduite à 30 Km/h

**Article 3 :** La signalisation réglementaire se rapportant à ces essais sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux

**Article 4 :** Monsieur l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à Sargé sur Braye, le 30 Juillet 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture

le 31.07.2025

Et de la publication, le 31.07.2025

Le Maire,

